

CF2R SERVICES

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2024

1 – Préambule

Les conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes réalisées par la société CF2R SERVICES représentée par M. Éric DENÉCÉ.

CF2R SERVICES étant ci-après dénommée « CF2R SERVICES » auprès des clients professionnels et particuliers, eux-mêmes ci-après dénommés « Clients ».

CF2R SERVICES est un organisme de formation qui dispense des formations en présentiel, enregistré sous le numéro de SIRET 521 309 542 000 46, dont le siège social se situe au 12/14 rond-point des Champs Élysées 75008 PARIS. CF2R SERVICES est enregistré en tant qu'organisme de formation auprès de la DIRECCTE d'Île-de-France sous le numéro 11755546575.

En validant son inscription à une formation CF2R SERVICES, le Client déclare accepter sans réserve les termes de ladite inscription et l'intégralité des Conditions Générales de Vente.

Pour certaines formations, des conditions particulières de vente précisent ou complètent les présentes Conditions Générales de Vente.

Les conditions particulières de vente peuvent figurer à la suite des présentes Conditions Générales de Vente, ou sur le devis, ou la convention de formation, ou être transmises au client en accompagnement de l'un de ces documents. En cas de contradiction entre les conditions particulières de vente et les présentes Conditions Générales de Vente, les dispositions des conditions particulières de vente priment.

Dans le cas où une quelconque disposition des présentes Conditions Générales de Vente serait déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.

CF2R SERVICES peut modifier à tout moment les présentes Conditions Générales de Vente. Les clients de CF2R SERVICES sont donc invités à les consulter de manière régulière. Toute demande de consultation peut être réalisée par courriel à l'adresse suivante : info@cf2r.org

L'inscription aux formations CF2R SERVICES engendre l'acceptation des présentes conditions générales de vente de formations.

2 – Définitions

« Client » est une personne morale ou physique qui achète la prestation d'action de formation se référant au domaine de l'apprentissage couverte par CF2R SERVICES ;

« Participant » est une personne physique qui bénéficie de la formation ;

« Prestataire » désigne la société CF2R SERVICES ;

« Service(s) » désigne les prestations fournies par CF2R SERVICES et comportent des prestations de formation facturées dont les Clients bénéficient dans le cadre des actions de formation ;

« Formation inter-entreprises » est une formation dont le contenu est décrit dans le présent catalogue réalisée dans nos locaux ou ceux de nos partenaires ;

« Formation intra-entreprise » est une formation réalisée sur mesure pour le compte d'un Client sur le site du Client ou dans d'autres locaux ;

« Durée d'utilisation » : désigne la durée de mise à disposition du service pour un utilisateur. Toute formation est à durée déterminée.

3 – Objet

Les Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquelles d'une part CF2R SERVICES met à disposition le Service auquel souscrit le Client et d'autre part le fonctionnement et l'utilisation dudit Service.

4 - Durée

Le présent contrat entre en vigueur à compter de la date de signature du dossier de formation conclu par les deux parties pour la durée nécessaire à la réalisation de la prestation de service.

5 – Commande

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales de Vente.

Préalablement à toute souscription, le Client reconnaît qu'il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de CF2R SERVICES lui permettant de s'assurer de manière libre et éclairée de l'adéquation des Services à ses besoins. Toute commande suppose que le Client accepte le contenu de la prestation.

6 – Dossier de formation

Le dossier de formation est l'élément qui détaille la prestation fournie par CF2R SERVICES, les conditions de réalisation de celle-ci et qui définit les obligations réciproques entre les différents tiers.

Il contient :

- Le devis de programme
- Le programme de la formation
- Le contrat ou la convention de formation

Le dossier pourra être envoyé au stagiaire sur simple demande de celui-ci.

7 - Annulation d'inscription

Toute annulation d'inscription du fait du Client, doit être signalée par courriel le plus rapidement possible à l'adresse suivante : info@cf2r.org et confirmée par courrier (en recommandé avec accusé de réception) à l'adresse postale suivante : CF2R SERVICES, 12/14 rond-point des Champs Élysées 75008 PARIS.

Le cas échéant l'annulation ne sera pas confirmée. CF2R SERVICES se réserve le droit de facturer le travail de mise en place (enregistrement dans notre système informatique, évaluation ou préconisation personnalisée du Client, etc.).

8 - Résiliation et abandon de formation

En cas d'inexécution, totale ou partielle, d'une prestation de formation du fait de l'organisme prestataire, celui-ci remboursera au cocontractant les sommes indûment perçues (Art L.6354-1 du code du travail).

En cas d'inexécution, totale ou partielle, de la convention du fait du cocontractant, le versement d'une somme au titre de renoncement, dédit ou dédommagement est défini selon les situations suivantes :

a. Pour les clients "personnes morales"

En cas de résiliation ou d'abandon de la formation du fait du Client, moins de 14 jours calendaires avant le début de la formation ou après le début des formations, le Client devra s'acquitter au bénéfice de CF2R SERVICES d'une indemnité à titre de clause pénale d'un montant égal à 100% du prix de la formation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

En cas de résiliation ou d'abandon de la formation du fait du Client, compris entre 15 jours et 30 jours calendaires avant le début de la formation, le Client devra s'acquitter au bénéfice du Prestataire d'une indemnité à titre de clause pénale d'un montant égal à 70% du prix de formation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

En cas de résiliation ou d'abandon de la formation du fait du Client, compris entre 31 jours et 40 jours calendaires avant le début de la formation, le Client devra s'acquitter au bénéfice du Prestataire d'une indemnité à titre de clause pénale d'un montant égal à 50% du

prix de formation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

Toute annulation à la date du début de la formation ou non présentation du Participant entraîne la facturation du prix total de la formation à titre d'indemnisation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption entraîne la facturation du prix total de la formation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

Les sommes dues par le Client à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture. Elles ne peuvent en aucun cas être imputées sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle.

Toute annulation de formation par le Client doit être signalée par courriel le plus rapidement possible à l'adresse suivante : info@cf2r.org et confirmée par courrier (en recommandé avec accusé de réception) à l'adresse postale suivante : CF2R SERVICES, 12/14 rond-point des Champs Élysées 75008 PARIS.

Le cas échéant l'annulation ne sera pas confirmée.

b. Pour les clients "personnes physiques"

Lorsque la demande d'annulation est reçue par CF2R SERVICES après l'expiration du délai de rétractation et avant le début de la formation, CF2R SERVICES retient l'acompte d'un montant de 30% (ou le facture s'il n'a pas été perçu), s'il y a lieu, sauf cas de force majeure.

Une fois la formation commencée, lorsque par suite de cas de force majeure dûment reconnu, le Client « personne physique » est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées *pro rata temporis* de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

Est reconnu comme cas de force majeure tout événement imprévisible, insurmontable et qui échappe au contrôle de la personne concernée. En l'absence de force majeure, une fois la formation commencée, toute annulation, abandon ou interruption entraîne la facturation du prix total de la formation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

Les sommes dues par le Client à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture. Elles ne peuvent en aucun cas être imputées sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle.

Toute annulation de formation par le Client doit être signalée par courriel le plus rapidement possible à l'adresse suivante : info@cf2r.org et confirmée par courrier (en recommandé avec accusé de réception) à l'adresse postale suivante : CF2R SERVICES, 12/14 rond-point des Champs Élysées 75008 PARIS.

Le cas échéant l'annulation ne sera pas confirmée.

En cas de force majeure, le Client s'engage à informer sans délai le Prestataire, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, en lui précisant les motifs légitime de résiliation.

9 - Force majeure

CF2R SERVICES ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations si et dans la mesure où cette inexécution est due à un cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence française.

10 - Tarifs

Tous les prix sur les devis et factures édités par CF2R SERVICES sont indiqués en euros toutes taxes incluses (TTC) ou net de taxe.

Les prix sont modifiables à tout moment par CF2R SERVICES sans préavis.

Chaque demande spécifique fait l'objet d'un devis de la part de CF2R SERVICES adressé au Client et implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente.

La durée de validité de nos prix est de 1 mois à compter de la date indiquée sur le devis.

Toute formation commencée est due en entier ou en partie, en fonction des situations détaillées aux alinéas 8, 8-a et 8-b.

Les factures sont payables en euros, à 30 jours date de facture, sans escompte. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 du code du

commerce et D. 441-5 du code du commerce. CF2R SERVICES se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

11 - Refus de commande

Dans le cas où un Client passerait une commande à CF2R SERVICES, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), CF2R SERVICES pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

12 - Convention et contrat de formation

Une convention ou un contrat de formation est conclu(e) entre les parties en application du Code du travail. Cette convention vise les actions de formation suivies par les Participants. Ils sont nominatifs.

La durée, la nature de la formation, les moyens mis en œuvre, etc. sont précisés dans le document de présentation des programmes de formation.

A l'issue de la formation, CF2R SERVICES met à disposition de l'apprenant une attestation de fin de formation.

13 - Conditions de paiement

Le règlement des factures ne peut être effectué que par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de CF2R SERVICES en indiquant le numéro de facture.

14 - Responsabilité de CF2R SERVICES

CF2R SERVICES est expressément tenue au titre des présentes d'une obligation de moyen.

La responsabilité de CF2R SERVICES ne saurait être recherchée dans l'exécution des prestations lorsqu'il y a :

- Faute, négligence, omission ou défaillance du Client ;
- Mauvaise utilisation du matériel ou des logiciels, formation insuffisante du personnel, non-respect des conseils et consignes donnés, etc. ;
- Force majeure, événements ou incidents indépendants de la volonté de CF2R SERVICES tels que grève, troubles sociaux, désastres naturels, incendies, interruption des télécommunications, interruption des communications ou des transports de tout type, maladie ou accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de CF2R SERVICES ;
- Faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel CF2R SERVICES n'a aucun pouvoir de contrôle ni de surveillance ;

- Dommages indirects tels qu'un préjudice commercial, une perte de clientèle ou d'image de marque subie par le Client ou un tiers ;
- Ou concernant la durée de réception des attestations ou certificats de formation. Celles-ci seront transmises au format électronique exclusivement.

15 - Protection des données personnelles

Des données à caractère personnel sont collectées et exclusivement utilisées pour répondre à la demande du Client et du Participant, et de les tenir informés des offres de service de CF2R SERVICES ; aucune information personnelle n'est cédée à des tiers par CF2R SERVICES. Le Participant, en tant que particulier, n'est pas contacté par CF2R SERVICES en dehors de toute sollicitation venant du Prestataire lui-même ou en dehors de toute opération utile à la préparation, au déroulement ou la conclusion d'une formation. Conformément au règlement général sur la protection des données personnelles, le Client et le Participant disposent d'un droit d'accès qu'ils peuvent exercer auprès du Délégué à la protection des données : info@cf2r.org

Ils disposent également d'un droit de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant qu'ils peuvent exercer auprès du service en charge de la formation ou, en cas de difficulté, auprès du Délégué à la protection des données.

16 - Confidentialité

CF2R SERVICES, le Client et le Participant s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, quelles que soient leurs formes et leur nature (économiques, pédagogiques, techniques, commerciaux, ...), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation, de son déroulement, ou à l'occasion d'échanges qui seraient intervenus antérieurement à la conclusion du contrat ou de la convention de formation.

17 - Contenus et droit d'utilisation personnelle

CF2R SERVICES est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients. Tous les contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, etc.), utilisés dans le cadre des formations, appartiennent à titre exclusif à CF2R SERVICES. Toute utilisation, reproduction, diffusion, quels qu'en soit la forme et les moyens, intégralement ou partiellement, de ces éléments, des cours et de leur déroulement, toute représentation, traduction, transformation et plus généralement

expressément autorisée par CF2R SERVICES est illicite et pourra donner à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

Les Participants peuvent néanmoins conserver pour leur propre usage les contenus remis en formation, mais ils ne peuvent en reproduire la forme ou tout autre information à des fins commerciales ou professionnelles.

Le droit d'utilisation personnelle concédé s'entend du droit de conserver une copie des contenus pour son propre usage personnel, sans partager ni transmettre ces contenus ni en permettre l'accès ou la consultation par un tiers.

18 - Renonciation

Le fait pour CF2R SERVICES de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

19 - Loi applicable

Les Conditions Générales et tous les rapports entre CF2R SERVICES et ses Clients relèvent de la Loi française.

20 - Litiges, questions et réclamations

Pour toute information, question ou réclamation, le client peut s'adresser par courriel à info@cf2r.org ou contacter CF2R SERVICES en composant le 01 53 53 15 30.

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Paris quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société CF2R SERVICES qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

21 - Élection de domicile

L'élection de domicile est faite par CF2R SERVICES à son siège social au 12/14 rond-point des Champs Élysées 75008 Paris.